



Objet: Procès-verbal de la 26e réunion du Comité exécutif 2017-2018

Présenté aux: Membres du Conseil exécutif

Par: Laurence Prud'homme

Date: 2018-04-09

Lieu: Local de l'AED

GÉNÉRAL

1. CONSTATATION DU QUORUM

2. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Fred propose.

Cédric appuie.

Observateurs : Alexe Corbeil-Courshesne, Louis-Philippe Caron, Camélia Jamali, Justine Kochenburger, Béatrice Limoges.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MARS

Marion propose

Antoine appuie.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Marion propose de modifier l'ordre du jour en mettant le vp externe en premier

Antoine appuie.

5. EXÉCUTANTS

1. VICE-PRÉSIDENT AUX AFFAIRES EXTERNES

L'exécutif remercie Antoine pour son mandat sans faute.

2. Santé mentale

Antoine remercie les exécutant(e)s qui étaient présent(e)s à la Table Ronde sur la santé psychologique.

Il dit que suite aux discussions il propose d'ajouter une 4e recommandation au Plan d'action qui va comme suit :

Que l'AED, plus spécifiquement la Vice-présidence aux relations professionnelles et la Vice-présidence au développement de carrière, entame une réflexion sur la présence des cabinets au sein de la Faculté. Que l'AED présente son rapport aux membres au courant de l'année 18-19.

Manquer de temps pour présenter les premières trois actions, on a noté les observations des étudiants présents. Les gens ont adressé des critiques à l'égard du fait que la formule de la course aux stages n'était pas incluse dans le plan en santé mentale.

Laurence dit que la course aux stages a été abordé dans le modèle de réussite.

Marion dit que l'impression que les gens ont de la course aux stages est lié à la grande présence eux-mêmes. Elle dit qu'elle va faire des pressions auprès du centre de développement prof pour que la VP développement carrière soit plus impliquée dans les rencontres avec les grands cabinets.

Antoine et Simon et Marion rencontrent le décanat au sujet du Plan d'action Lundi le 16 avril. Sarah propose de se joindre au groupe également.

3. PRÉSIDENT

- Retour sur le scrutin électoral Élections + Annexe.

Simon dit que le but de la rencontre est de retracer le fil des événements (voir en Annexe) du scrutin électoral 2018 afin de faire des recommandations pour que l'année prochaine, l'exercice se déroule mieux.

Simon propose de voter un droit de parole à Alexe et Camélia.

Laurence appuie.

Marie-Ève propose le huis-clos sur tout le point élection.

Fred appuie

marion demande le vote

Marie-Ève pense que certains faits qui seront allégués ici concernent les personnes ici et après on pourrait voir ce qui sera laissé dans le P.V.

Antoine comprend le désir du huis-clos. Il dit que depuis le début on se fait taxer de ne pas être transparent, donc pour montrer qu'on a rien a caché.

Simon ajoute que le but de la discussion d'aujourd'hui est d'être en mesure de mettre sur papier l'ensemble des faits. Les membres ont le droit d'être mis au courant.

Marion demande si c'est possible de voter un huis-clos rétroactif s'il y a des choses qui ne doivent pas être au PV. Simon lui répond que oui.

Sarah pense qu'elle va rester neutre et s'abstenir, car elle est nouvelle à cette situation. Elle abonde dans le sens d'Antoine et Marion. Il y a déjà des rumeurs sur notre travail. Le pv nous permettrait d'officialiser ce qui s'est vraiment passé.

Cédric propose et Sarah appui droit de parole a LP

Louis-Philippe est à l'aise avec l'absence de huis clos

Camélia dit qu'elle est à l'aise avec le fait qu'il n'y ait pas de huis-clos

Alexe voudrait se faire expliquer le huis clos.

Simon explique que c'est juste les exécutantes qui peuvent connaître la nature des discussions lors de huis clos. Ou alors, pour voir accès au huis clos, il faut que les membres viennent au local de l'asso. Bref, les éléments en huis clos ne se retrouvent pas dans les PVs du site web de l'AED.

Demande de vote par Marion

Pour : 1

Contre : 5

Abstentions : 3 abstentions.

Fred déclare son conflit d'intérêt parce qu'Alexe a été sa mentor pour la course au stage.

Laurence souhaite qu'on émette des recommandation pour la prochaine Direction des élections. Cette année, Laurence tenait à ce que la DDE soit indépendante de l'AED. C'est la raison pour laquelle l'AED n'était pas impliquée dans la campagne ni dans le scrutin. C'était une volonté alimentée par le fait que l'an passé certains exécutants étaient trop impliqués et cela devenait malaisant. Maintenant, elle pense qu'il y a un équilibre à trouver, car il y a eu manifestement un manque d'organisation au sein de la DDE, notamment dans la gestion du scrutin. Le scrutin aurait pu être organisé autrement et éviter que le décomptage du vote soit moins laborieux. On veut entendre les doléances de la DDE. Laurence veut faire un rapport avec Marilou (future VP Internes).

Alexe a fait une liste de recommandations mais elle a des questions. Elle croit qu'il y a eu un manque de communication, spécifiquement dans le scrutin entre l'AED et la DDE. Alexe pensait qu'on ferait ça en collaboration avec l'AED. La DDE pensait qu'elle serait capable de tout compter les voix, mais il y a eu plus de participation que penser. Alexe dit que l'AED a

arrêté de les supporter dès que c'est devenu difficile. Elle a essayé de communiquer avec Laurence et elle n'a pas répondu.

Camelia pense que ça c'est bien déroulé jusqu'au moment du scrutin. On a eu du mal pour la comptage : le fait de le faire au jour le jour. Toutefois, Camélia évoque qu'elle n'était pas d'accord avec Alexe sur l'idée de compter les votes au fur et à mesure.

Camelia recommande pour l'an prochain que la DDE soit formé sur la façon de mener le scrutin.

Simon dit que premièrement, certains membres de l'exécutif de l'AED (Antoine, Laurence, Marion, et lui-même) ne s'attendait pas à devoir compter, il pensait que la DDE allait s'en charger. Il ne pense pas que l'AED a « abandonné » quand c'était difficile, il pense seulement que la DDE a manqué d'organisation et qu'une chance que certains exécutants était là sinon il aurait été impossible d'annoncer les gagnants avant le gala. Simon dit que c'est qui a causé problème lors du décompte des voix c'est le fait que l'on se basait sur des documents erronés, car Alexe a décidé de compter les votes au fur et à mesure et donc le document de comptage ne balançait pas avec les votes physiques comptés le jeudi.

Alexe dit aussi qu'elle ne savait pas comment recruter des scrutateurs indépendants.

Laurence aimerait qu'on parle pourquoi elle n'avait pas accepté de parler avec Alexe : au Gala, Alexe a eu un comportement qui a déplu à Laurence. Notamment, Alexe elle-même avait dit qu'on n'allait pas partager les résultats et Alexe a communiqué au Gala les résultats à Justine. Laurence était dépassée par les émotions. Quand Alexe a voulu communiquer avec Laurence, le comptage avait déjà été fait.

Laurence dit qu'elle a entendu des rumeurs comme quoi le comptage du lundi n'avait pas été légitime : or elle tient à rappeler que les seuls postes comptés le lundi soir étaient les postes élus par une large majorité (Présidence, Internes, Externe, Développement de carrière) et que le seul but était de respecter la promesse de donner tous les chiffres mardi. De plus Camélia et Marion avaient été contactées pour participer, mais elles n'étaient pas disponibles. Aussi, les membres de l'exécutif avait été informé de la situation, à l'exception de Sarah.

Camélia était au courant que Laurence allait recompter lundi. C'était un recomptage non officiel : c'était des postes avec une issue certaine. Ça l'a frustré quand les gens disent que l'AED a manqué de transparence et qu'on aurait changé les résultats des votes.

Alexe dit que par rapport au témoin neutre lors du décompte du jeudi, elle a reçu beaucoup de plaintes. Des gens avaient été attiré comme témoins neutres et il n'ont pas été contacté

Simon rappelle que c'est le travail de la DDE de s'assurer qu'il y a des témoins neutres.

Camélia ajoute que les témoins neutres ont perdu leur utilité dans la mesure où le DDE a décidé de compter au jour le jour: c'était devenu impossible

Alexe ne comprend pas pourquoi elle n'a pas été contacté pour le comptage des postes du lundi.

Simon lui demande si elle comprend pourquoi l'AED n'avait pas contacté. Il rappelle que le jeudi elle a fait perdre de nombreuses heures en inventant l'existence troisième boîte, qu'elle a sous entendu que Béatrice avait peut-être voté 2 fois (chose qui s'est avéré non-véridique). Elle a accumulé des faits que personne d'autres n'avaient connaissance. Donc le lien de confiance avait été brisé et c'est pourquoi c'est Camélia qui a été contacté avant le recomptage.

Antoine dit que le débat est inutile : le manque de communication avant le recomptage n'a en rien alimenté la confusion dans le décompte des votes. Que Laurence a été diligente en contactant Camélia, qui était co-directrice, et donc la balle était dans leur camp pour communiquer entre elles.

Camelia dit que personnellement elle n'avait pas compris que le poste d'Alexe avait été dissout et que c'était une question d'efficacité. Il y avait une chimie de comptage.

Sarah veut donner la perspective des candidats. Cette année, les gens voulaient connaître les chiffres et vivait dans l'angoisse de l'attente. Elle comprend donc pourquoi Simon et Laurence ont comptés les postes restants le lundi soir, personne d'autre ne le faisait.

Alexe conseille pour l'an prochain, **il faudrait plus de communication (officiellement)**.

Qu'officiellement, l'AED aurait dû avancer qu'Alexe n'était plus DDE.

Simon est d'accord.

Camélia appui ce qu'Alexe dit. Il faut séparer l'amitié des postes. On ne peut pas arrêter de se parler juste parce qu'on n'est plus amis.

Alexe **recommande aussi que les bulletins de vote soient mis à un seul endroit et qu'il y ait un seul comptage à la fin du scrutin.**

Sarah dit qu'elle a déjà pensé à la façon de réformer la manière de faire un scrutin, notamment en s'inspirant avec l'ETS.

Laurence dit qu'à la Faculté de droit de l'ULaval, c'est la Faculté qui met en place un mode de votation.

Laurence recommande que la réflexion entourant le scrutin commence plus tôt, dès le mois de juin.

Marion souligne l'importance d'une transition d'équipe avec le prochain exécutif.

Marie-Ève dit que le calendrier lui-même faisait en sorte qu'on n'avait pas beaucoup de temps pour compter. (Le vote se terminait le jeudi 12h30 et les résultats devaient sortir à 18h30 le même jour)

Laurence dit que c'est parce que le Gala avait été devancé de telle sorte qu'on était serré dans le temps.

Marie-Eve dit qu'elle aimait l'idée des observateurs.

Sarah dit que les équipes en avait nommé.

Camélia : du moment où on a décidé de compter au jour le jour, les observateurs devenait fictif

Simon demande à Alexe à partir de quand elle a su que LP avait su qu'il avait voté 2 fois

Alexe : dit que c'est lundi soir vers 22h pm. Lors du comptage de jeudi elle ne le savait pas. Elle considère qu'il a bien fait de le dire compte tenu qu'il y avait un vote de différence.

Béatrice entre dans la salle vers 9h11

Marion dit que quand on réfutait des arguments d'Alexe, ce n'était pas contre elle, mais plutôt qu'on s'appuyait sur des faits portés à notre connaissance.

Alexe rajoute : pour le nouveau vote, faudrait trouver une façon plus fonctionnelle que le document excel pour s'assurer que personne ne vote 2 fois.

Antoine demande à Alexe pourquoi elle laisse sous-entendre que d'autres personnes auraient voté 2 fois mais ne se serait pas rapporté

Alexe dit depuis mercredi passé, elle informe tout le monde qu'elle n'est plus en fonction. Elle a redirigé vers Cath Marois les personnes qui lui ont dit qu'elles avaient voté 2 fois.

Laurence remercie la DDE d'avoir été là. Ça aide à faire la lumière sur ce qui s'est passé et de s'assurer une meilleure transition

Alexe veut connaître les faits auxquels l'exec s'entend.

Alexe dit qu'elle retourné au SIUM, elle a demandé si c'était possible que quand elle a imprimé 800 feuilles, ils lui en ait donné plus. La personne au SIUM, lui a dit que non : on lui a juste dit que ça prendrait plus de temps parce qu'il faudrait prendre des feuilles d'un autre bac.

Simon lit les faits pour que tout le monde s'entend autour d'une seule et même version et invite Alexe a rectifié les faits.

→ Voir les faits en Annexe. Après lecture, toutes les personnes présentes s'entendent sur cette version des faits.

Laurence souligne toute l'implication de Camélia, notamment son implication au sein du Cercle des activités pratique, au sein de la DDE et au Mentorat.

- Point double vote

Simon reçoit la lettre de démission de Louis-Philippe de son poste d'administrateur sur le Conseil d'administration de l'AED.

Simon dit qu'il veut poursuivre avec l'angle de la discussion d'améliorer le processus de vote pour l'an prochain. Comme Louis-Philippe avoue avoir voté deux fois, peut-être a-t-il des recommandations pour s'assurer de la sécurité du processus?

Louis-Philippe dit que la DDE en ont dit beaucoup. Il rajouterait que concernant la liste électorale : il n'est pas membre de l'AED donc il n'aurait pas du être dans cette liste. Il y a d'autres membres qui ne sont pas membres et qui lui ont dit avoir voté 2 fois. Louis-Philippe fait le parcours JD, donc sa troisième année est un mélange entre le bac et le JD.

Simon rappelle que la liste que nous avons est celle des envois d'été fournie par la Patrick Maheux et que celui-ci ne nous en fournit pas d'autres au courant de l'année.

Fred dit que Louis-Philippe n'est plus sur la liste des cotisations, et qu'on devrait se fier à elle.

Marion dit que c'est un bon point, mais il faut reconnaître la tolérance historique de l'AED sur cette question, notamment le fait que Louis-Philippe a pu se présenter comme administrateur sur le CA et que des exécutant(e)s sur le CE l'année dernière était au JD.

Laurence dit que c'est vrai que les listes devraient être plus fiables.

Louis-Philippe dit que ce n'est pas juste une question de malhonnêteté. Il dit que le travail des scrutateurs est bénévoles et c'est dur de leur demander plus. Néanmoins, il y a eu du laxisme : Alexe a voté et son nom n'a pas été rayé et lui a pu voté 2 fois. Une liste imprimée ne se modifie pas, contrairement à la liste sur Google docs.

Marion lui demande pourquoi Louis-Philippe a dit à Alexe qu'il avait voté deux fois le lundi.

Louis-Philippe dit que c'est quand il a vu le résultat : il ne s'attendait pas à ce que ce soit aussi serré. Il l'a dit à Catherine Marois et à Marie-Ève Lachapelle et elles l'ont gardé pour elles-mêmes, car elles n'avaient aucune preuve. D'autres personnes lui ont dit apparemment avoir voté 2 fois. Constatant qu'une personne avait été élue par un voix, il croit que c'était la meilleure chose à faire parce qu'il est le seul cas où il y a des preuves matérielles qu'il a voté 2 fois

Simon demande : considérant qu'il avait été là lors du comptage le jeudi midi, qu'il est sur le CA de l'AED, Président de la CEFDUM et que manifestement les affaires associatives lui tiennent à coeur, pourquoi il commis une « fraude électorale » en votant 2 fois?

Louis-Philippe dit que son geste était en solidarité pour Thierry [Bourgeois] qui a été victime d'une situation injuste pendant la campagne. Louis-Philippe pense qu'il y a eu un "coup monté" lorsque France Houle est venue poser une question au débat. Louis-Philippe pense que Simon était complice. Il a donc voulu tester le système et il a voulu voté 2 fois pour Thierry. Son but n'était pas de causer du tort à l'Association. Quand il a vu que le vote était serré, il n'était pas à l'aise.

Simon rappelle que le geste de Louis-Philippe a eu des conséquences, Catherine a dû faire des enquêtes, l'Exécutif, particulièrement Laurence, on perdu énormément de temps et d'énergie sur cette question. Et surtout, la conséquence, soit la nouvelle élection, fait vivre beaucoup de stress à Justine et Béatrice, les deux candidates.

Louis-Philippe allègue qu'il y a eu d'autres personnes qui ont voté 2 fois. Louis-Philippe en a parlé avec les 2 candidats, mais prétend que ça permet de recommencer et de refaire le vote avec plus de légitimité. L'an prochain, ça évitera que la candidate se fasse remettre en doute quant à la légitimité de son élection. Il est donc un défenseur de la vertu, on lui en doit une à l'écouter.

Marion souligne que personne ne remet en question le bien fondé du fait qu'il ait avoué avoir voté deux fois, mais plutôt le fait qu'il ait voté deux fois.

Laurence ajoute que c'est dommage parce que Louis-Philippe est une personne très active au sein de l'AED et déplore le fait qu'il n'a pas voulu signaler les lacunes dans le processus en amont plutôt que de tester le système et obtenir les conséquences qu'on connaît.

Louis-Philippe est d'accord, mais il dit qu'avant jeudi il ne savait pas que d'autres personnes avaient voté. Donc il ne pensait pas que son geste allait avoir des conséquences.

Simon rajoute que, à ce jour, ni le CE, ni CA n'a de preuve que d'autres personnes, sauf Louis-Philippe, ont voté deux fois.

Marion encourage Louis-Philippe a dirigé les personnes dont il a connaissance qui ont voté 2 fois à se rapporter à Catherine Marois.

Alexe souligne que Louis-Philippe s'est rapporté et que c'est tout à son honneur.

Marion : dit que son nom va être colligé au pv. Les gens vont savoir que c'est lui qui a voté 2 fois.

Louis-Philippe dit que les gens le savent déjà et que ce n'est pas le huis clos qui empêcherait les gens de le savoir.

Louis-Philippe dit qu'il n'est pas à l'aise avec le message en commentaire sur le poste de l'AED sur la décision de Catherine Marois. Principalement, maintenant que son nom va être sorti, il veut que ce soit précisé que ce n'est pas entièrement sa faute : il y a eu un problème dans le façon de faire le scrutin. C'est faux de dire que c'est juste de sa faute.

Laurence dit qu'on a cette position parce que depuis plusieurs années on a le même scrutin et on a jamais eu ce problème.

Simon précise que le commentaire visait à clarifier le fait que dans la décision de Catherine Marois, le vocable « membre de l'AED » ne signifie pas un exécutant du CE mais plutôt un étudiant lambda (Louis-Philippe).

Louis-Philippe dit que la décision ne parle pas de mal intentionné. Louis-Philippe dit qu'on doit présumer sa bonne foi. Les faits est que les scrutateurs ont mal fait leur travail. Il aimerait qu'on retire le fait qu'on dit que le membre qui a été mal intentionné.

Simon rappelle aussi que l'impact du geste de Louis-Philippe est que notre taux participation sera nécessairement plus bas au 2e scrutin à une semaine des finaux.

Recap.

Marie-Ève recommande qu'un montant d'argent soit octroyé aux scrutateurs pour l'an prochain afin d'avoir des gens qui vont prendre le travail sérieusement (un peu sous la même forme que les élections provinciales ou fédérales).

Laurence souligne qu'il devrait y avoir un mandat pour le prochain exécutif de revoir le moyen de votation afin de s'assurer que les listes sont à jour.

Antoine pense qu'il faut qu'il y ait une ligne claire pour les non-membres

Sam dit qu'il faut revoir qu'il faudrait penser à une entente avec l'ACSED, car la situation factuelle ne change pas.

Simon dit qu'il a passé une belle année avec nous. On y est arrivé.

Sam demande si on va aborder les élections en AG.

Simon dit que l'ordre du jour de l'AG de fin d'année est fort chargé et il ne souhaite pas que le tout porte sur les élections, mais il va dire aux gens d'aller lire le PV.

Personne a fait de mandat sans faute, mais au moins on a eu du fun!

4. TRÉSORIER

Fred attend des rentrées d'argent et des dépenses pour conclure son année.

Molson Mike a eu une promotion, il sera représentant des ventes dans les bars.

Marie-Ève dit qu'elle a commencé la facturation et qu'elle va rendre les factures à Fred.

Simon dit qu'il y aura une bourse mentorat et un paiement à régler pour Univers droit.

La demande PIED sera à envoyer par Cédric.

Simon demande si on paye de la pizz à l'AG.

Laurence dit qu'on en a pas de besoin.

Fred dit qu'il va y avoir beaucoup de monde donc ça risque de coûter plus cher que d'habitude, il propose à Law Games de vendre des grilled cheese pour se financer à la place.

- VARIA :

Laurence dit qu'elle a prévu une discrétion au trésorier de l'AED

5. VICE-PRÉSIDENTE AUX AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Entente Pigeon

https://docs.google.com/document/d/1E8Wq34U5wkl_SLdX0TLytiWRXzXN3enIDfPLiMlc5Do/edit?ts=5abbc187

suggère d'expliciter

- Est-ce qu'on pourrait ajouter le fait que le Pigeon s'engage au mois de Mai à produire un document de commandites pour le guide qui sera envoyé en Juin.
- Est-ce qu'on peut préciser le fait que c'est pour l'année financière à venir ?

Laurence propose l'adoption de l'entente avec le Pigeon.

Sarah appuie

Antoine propose de faire un calendrier informel, style Trello, pour faire des reminders au prochain poste.

Sarah dit qu'elle a déjà commencé à faire un calendrier pour colliger d'info pertinente pour la transition.

- RDA

Laurence a partagé aux comités l'entente et va la présenter en AG.

6. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE

- Pas de point.

7. VICE-PRÉSIDENT À LA VIE ÉTUDIANTE

Marion demande à Sam si on va pouvoir prendre nos bières pour la transition. Il dit que oui, on peut les acheter au cost pour éviter de perdre des bières.

8. VICE-PRÉSIDENT AUX COMMUNICATIONS

a. Site web

- Cédric veut qu'on aille chercher de l'aide à l'extérieur. Loïc suggère qu'on change de serveur.
- La solution proposée par Loïc ne fonctionne pas.

b. 4000 likes

Pablo Cameron a été le 4000e like Facebook! Bravo à cette petite mascotte!

Cédric va organiser un concours pour souligner ça.

9. VICE-PRÉSIDENTE AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES

a. Conférence mercredi!!

Sarah organise une conférence pour les choix de cours.

b. SAFE

Sarah dit qu'environ une dizaine de personnes utilisent le SAFE et il y a 5 mentors.

10. VICE-PRÉSIDENTE AUX RELATIONS PROFESSIONNELLES

a. Conférence desjardins

Marie-Ève invite les exécutants à la conférence Desjardins.

b. Tricount

Marie-Ève dit que le tricount doit être mis à jour. On lui doit de l'argent.

c. Essence

En raison des déplacements que Marie-Ève a effectué avec sa voiture cette année pour aller chercher des items pour l'AED nécessaire pour ses événements:

Marie-Ève propose qu'on lui octroie un montant forfaitaire de 50\$.
Cédric appuie.

Pas de demande de vote.

Adopté.

Fred propose la fermeture de la (dernière!) réunion à 11h.
Cédric appuie.

Annexe 1 - Trame factuelle du décompte des votes

Rappel du fil des événements scrutin de l'AED

[lundi 26 mars]

- Alexe annonce aux candidats à la présidence qu'elle va compter au fur et à mesure les voix, car elle n'est pas disponible pour compter tous les votes jeudi, une fois le scrutin terminé.

Jeudi le 29 mars 2018 :

- Alexe a compilé les résultats déjà comptés sur deux documents séparés (un fait par Camélia et l'autre fait par Alexe pour les 2 journées de vote) dans lequel Laurence et Antoine avons additionné les votes qu'il restait à compter jeudi après-midi.
- Puisque Alexe n'avait pas prévu de bénévoles pour l'aider cette journée là, et que visiblement, la charge de travail était trop lourde pour Camélia et elle, Laurence a demandé à certaines personnes de l'Exécutif de l'aider. Et Alexe a demandé à Catherine Marois de l'aider.
- À partir de 12h30, ce comptage s'est déroulé avec Antoine Di Pietrantonio, Laurence Prud'homme (comptage pour le C.E) et Catherine Marois, Louis-Philippe Caron et Marie-Ève Lachapelle (Pour le C.A.).
- Frédérique Forget, Madeleine Chalhoub et Jean-Nicolas Bissonnette sont présents dans le local de l'AED, mais ne participent pas au décompte des voix.
- Frédérique et Madeleine quittent vers 14h30.
- Alexe est revenu de son rendez-vous vers 15h30.
- Vers 16h, alors qu'Antoine, Marie-Ève, Catherine et Laurence procèdent au calcul total des différents votes, le poste de vice-présidence aux relations professionnelles est remporté par Justine d'une voix et le poste de trésorier est à égalité (Lotfi Vs Étienne)
- Camélia Jamali, Marion Lortie Chassé et Simon Du Perron ont joint l'équipe du comptage en renfort pour terminer de compter les résultats pour 18h30, tel qu'annoncé aux candidats.
- Alexe décide qu'elle ne communiquera pas aux candidats les chiffres cette soirée-même, mais qu'uniquement les gagnants seront connus, pour éviter que certaines personnes passent une mauvaise soirée.
- Un deuxième comptage est fait par Simon, Antoine et Marie-Ève en vertu des règles électorales qui s'appliquent lorsque l'écart est restreint. À ce moment, selon ce calcul, c'est Justine qui l'emporte de trois voix.
- Un troisième comptage a alors été effectué : Simon et Laurence ont compté Béatrice et Marie-Ève a compté Justine. À ce moment, c'est Béatrice qui l'emportait par une voix.
- Marie-Ève quitte la salle à 16h10.
- Marion et Laurence et Antoine ont donc fait un quatrième comptage pour finalement confirmer le même score, soit une voix d'avance pour Béatrice.
- Jean-Nicolas Bissonnette quitte la salle vers 17h.

- Suite à ces comptages effectués uniquement avec les bulletins physiques et non avec le document d'Alexe, nous nous apercevons que le total est de 530 bulletins et non de 580 bulletins comme l'indique le document d'Alexe (qui accumule ce qui avait été compté dans la journée et ce qu'Alexe et Camélia avaient compté au fur et à mesure).
- Au même moment, à 16h18, par erreur, Alexe envoie ce document non officiel aux candidats dans un groupe Facebook privé. Ceux-ci voient donc des chiffres avec un résultat total erroné d'environ 580 votes. Nous décidons à ce moment qu'il sera inévitable d'annoncer les chiffres aux candidats par souci de transparence.
- Alexe évoque qu'elle pense qu'une troisième boîte de scrutin contient des bulletins votes et a été volée ou perdue.
- Après avoir retracé les événements avec elle, Camélia lui fait réaliser que les scrutins ont été déposés dans les deux boîtes en alternance avec la déposition des voix dans le locker, donc qu'il n'y a jamais eu de troisième boîte.
- Pour valider le nombre de votes utilisés au total, Camélia suggère de soustraire du nombre de feuilles totales imprimées pour le C.E., soit 800 bulletins, le nombre de bulletin vierge restants. Nous procédons à ce calcul et le résultat coïncide avec le nombre de bulletins de vote comptés.
- Nous décidons également de vérifier sur le Google Doc des scrutateurs afin de compter le nombre de cases rayées en jaune, correspondant aux nombres d'électeurs s'étant prévalus de leur droit de vote. Après le calcul de ceux-ci, nous arrivons à une différence d'environ 10 voix avec le nombre de bulletin physique que nous avons. Sachant que les scrutateurs peuvent faire des erreurs dans la prise de note des noms sur le google doc et que tous les scrutateurs y ont accès, y compris Louis-Philippe Caron, nous décidons de nous fier plutôt sur le nombre de bulletin physique que nous avons.
- Bilan : Le nombre de bulletins utilisés = 530 et le nombre de case rayée sur le Google docs = 544. Considérant que le Google Docs est modifiable par les scrutateurs, il peut y avoir des erreurs donc on prend le chiffre de 530.
- 18 h: Alexe évoque alors une information dont elle n'avait jamais fait part auparavant à Camélia et à Laurence. Elle dit que la dame de l'impression du SIUM lui aurait dit qu'elle allait lui donner quelques feuilles gratuites pour terminer son paquet. Le nombre de feuilles imprimées s'élève donc à plus de 800 feuilles. Alexe aurait accepté pensant que c'était bonne affaire. Elle dit alors que selon elle, les résultats que nous avons obtenus ne sont pas légitimes et que par souci de justice et d'équité, nous devrions tenir un nouveau scrutin.
 - Après vérification (Par Alexe avec le SIUM), nous avons bel et bien 800 feuilles.
- Les autres personnes présentes dans la salle, Laurence Prud'homme, Marion, Antoine, Simon et Camélia ne donnent pas foi à l'anecdote évoquée par Alexe, d'autant plus que les factures attestent que 800 feuilles ont été imprimées.
- Alexe mentionne également qu'elle a entendu dire que Béatrice aurait été autorisée à voter alors que son nom était en jaune dans le google docs. Béatrice affirme ne pas avoir voté deux fois. Après avoir contacté une autre Béatrice (Cosgrove) dont le nom n'était pas rayé qui nous a confirmé avoir voté, cela démontre que la liste google doc n'était pas vraiment fiable pour comptabiliser les voix.

- Puisqu'il y a une différence d'environ 50 votes entre les résultats auxquels nous sommes parvenus après le premier comptage et le nombre de voix que nous avons réellement, nous décidons de recompter les postes dont l'écart est de moins de 50 voix, selon le document erroné soit les postes de trésorerie, de vice-présidence aux affaires académiques, de vice-présidence aux communications et de vice-présidence à la vie étudiante.
- Vers 18h40: Cédric arrive dans le local de l'AED et se fait exposer la situation des faits par toutes les personnes présentes. Il conclut, comme toutes les personnes dans la salle sauf Alexe, que nous devons nous fier aux votes physiques et qu'il n'y a pas lieu de faire un nouveau scrutin. Dans le contexte, il dit que l'important est de s'assurer de transmettre le nom des candidats élus avant le Gala.
- Au moins à 19h : Après recomptage de chacun de ces postes, les résultats sont les mêmes que comptés durant la journée, à l'exception de la trésorerie qui était à égalité parfaite entre Etienne De Blois et Lotfi Dib. Etienne De Blois a remporté le scrutin après le recomptage.
- Étant donné que nous devons rendre les résultats avant le Gala tel que prévu et que le temps presse, nous convenons d'annoncer uniquement les candidats élus et de dévoiler les chiffres mardi matin après avoir compté les postes qui ont significativement remporté durant la fin de semaine (présidence, internes, externes, développement de carrière).
- Nous convenons tous de ne pas dévoiler les chiffres aux candidats, notamment Justine et Béatrice, c'est même Alexe qui en fait la demande formellement.
- Le soir au Gala, Marion et Laurence apprennent que Justine pleure, car elle a entendu qu'elle avait perdu par une voix.
- Elles vont alors donc rassurer Justine en lui disant qu'elle pourra demander un recomptage à partir de mardi. Justine dit qu'Alexe qui lui a fait part du fait qu'elle avait perdu par un vote.

Vendredi 30 mars au lundi 2 avril.

- Au courant de la fin de semaine, Laurence reçoit des informations à l'effet qu'Alexe dit à Sarah que quelque chose de bizarre s'est passé durant le vote en référence au document initial qui était erroné.
- Considérant la difficulté du comptage de jeudi et le fait qu'Alexe n'ait pas respecté elle-même son engagement à ne pas dévoiler les résultats jeudi soir, Laurence demande aux membres du C.E., à l'exception de Sarah, si dans les circonstances, ils jugeaient appropriés qu'elle s'occupe du compte des postes qui avaient gagné significativement, afin que les chiffres puissent être communiqués tôt le mardi matin tel que convenu dans le lien de l'AED. Camélia a été informée de ce comptage.
- Les votes pour les postes de Présidence, Internes, Externe et Développement de carrière sont donc comptés en présence avec des personnes de confiance soit Simon Du Perron et Marie-Claude Du Perron, observatrice indépendante. Camélia et Marion avaient été approchées pour compter, mais les disponibilités ne concordaient pas.
- Les résultats auxquels ils arrivent confirment la victoire des candidats qui avaient significativement gagné même selon le document erroné.
- **Lundi soir**, LP dit à Alexe que celui-ci a voté deux fois.

Mardi 3 avril.

- **Mardi**, les résultats sont annoncés aux candidats via un lien de l'AED qui part vers 10h.
- LP envoie des preuves à Catherine Marois attestant son double vote.
- La candidate Justine K. tient une discussion avec la directrice des élections, Alexe qui lui explique ses recours. Mardi. Au même moment, Justine voit un texto de Louis-Philippe Caron sur le cellulaire de Alexe qui avoue qu'il a voté deux fois.
- Les preuves dont nous disposons sont probantes : Camélia affirme l'avoir vu voté le mardi matin. [Julien LeBlanc était scrutateur, mais Camélia était présente. Son mandat n'avait pas commencé, selon l'horaire. Son nom n'a alors pas été rentré au document, car aucun scrutateur n'avait son ordinateur à ce moment.] Le mercredi, Constance, scrutatrice, a refait voter LP et Constance a alors rayé son nom de la liste des électeurs. Constance atteste aussi que LP est revenu 2-3 fois par la suite en demandant s'il avait déjà voté alors qu'il savait pertinemment qu'il venait d'exercer son droit de vote
- Cette information n'a pas été communiquée durant le processus de comptage. LP dit avoir communiqué cette information à Marie-Ève Lachapelle et Catherine Marois le soir du Gala, mais celles-ci ne disposaient d'aucune preuve pour valider son affirmation.
- Laurence a parlé au téléphone à Alexe vers 16h le mardi soir pour tenter de comprendre la situation du double vote. Par ailleurs, Laurence a confirmé à Alexe qu'elle n'avait été congédié, contrairement à ce que cette dernière alléguait. Toutefois, elle a été assez claire en affirmant que le mandat de la direction des élections était terminé et qu'il revenait à la présidence du CA, si contestation il y a, de trancher.
- Justine K conteste son résultat en déposant une plainte formelle à la présidence du C.A. Elle allègue qu'un membre de l'AED a voté deux fois et donc que cela a une incidence sur la victoire de Béatrice.

Jeudi 5 avril

- Après enquête, Catherine Marois, présidente du C.A. décide d'organiser un nouveau scrutin pour le poste de la vice-présidence aux relations professionnelles.